

ACADEMIE DE DANSE

Véronique BURGOS
Clara NANTAS

Contemporain

Modern' Jazz

Barre à terre

Enfants à partir de 4 ans
Parent/enfant 2/3 ans
Adolescents
et
Adultes

06 78 99 88 18

15 bis Place Bernard - 01000 - Bourg en Bresse

academiededanseburgos.com



[academieburgos](https://www.instagram.com/academieburgos)

[facebook](https://www.facebook.com/academieburgos)

Académie Burgos

Horaires des cours

2024/2025

Lundi

10H - 11H30
contemporain et Jazz
adultes

12H15 - 13H15
Barre à terre
Cours OPEN

17H30 - 18H45
Jazz débutant
11 - 13 ans

19H30
Contemporain
Inter. avancé
adultes

Mardi

10H30 - 11H15
Parent/Enfant
2 - 3 ans

14H - 15H30
contemporain/jazz
8 - 10 ans

17H30 - 19H
Contemporain
12 - 14 ans

19H
Contemporain
15 - 20 ans

Mercredi

15H30 - 16H45
initiation
7 - 8 ans

16H45 - 17H45
Éveil
4 - 6 ans

18H30 - 20H
Jazz II
12 - 14 ans

20H00
Contemporain
ados/adultes - moyen

Jeudi

Véronique

Clara

17H - 18H30
Contemporain
moyen
10 - 12 ans

18H30 - 20H
Jazz III
15 - 18 ans

20H
Jazz
adultes

Vendredi

17H30 - 19H
Jazz I - moyen
10 - 13 ans

19H00
Jazz avancé

Samedi

ATELIER
10H30 à 13H
1 fois par mois
voir conditions avec
le professeur

Recherche
chorégraphique
(sur sélection)
1 fois tous les 15 jours
engagement et
assiduité
exigés

Cours Eveil, Barre à terre : durée 1H
Cours parents enfants : durée 3/4 d'heure

TARIF

2024 / 2025

Prix du cours : **17** Euros

Forfait mensuel 1 cours/semaine : **50** Euros

Forfait mensuel 2 cours/semaine : **56** Euros
1 cours de 1h30 + 1 cours de 1h

Forfait mensuel 2 cours/semaine : **60** Euros
2 cours de 1h30

Forfait mensuel 3 cours/semaine : **67** Euro
ou 2 cours/semaine avec *atelier

Forfait mensuel 3 cours/semaine avec *atelier : **70** Euros

*Atelier de 2h30, deux fois/mois animé par Véronique et Clara

Cours enfants: Eveil et Initiation - Barre à terre (durée : 1heure)
Atelier Parent/enfant (durée : 3/4 d'heure)

Forfait mensuel 1 cours/semaine : **41** Euros

Barre à terre en Open. Prix au cours : **12** Euros

TARIF Familial

2 personnes : -10%

3 personnes : -15%

adhésion + inscription : 20 Euros
(à régler à l'inscription)

Règlement au trimestre

Le règlement s'effectue par chèque ou virement au début de chaque trimestre, soit: un chèque pour le trimestre ou trois chèques encaissés en début de chaque mois.

Possibilité également de régler toute l'année dès la rentrée.

Nous proposons une grille de tarifs partagés
avec l'académie de danse classique corinne Crépin
Nb: au-delà de 4 cours par semaine le tarif partagé ne s'applique plus.
Le tarif familial ne se cumule pas avec le tarif partagé.

REPRISE DES COURS

MERCREDI 4 SEPTEMBRE sauf:

cours Eveil : mercredi 11 septembre

cours Jazz débutant : lundi 16 septembre

cours Parent/Enfant : mercredi 18 septembre

Tenue demandée: collant sans pied, short, teeshirt.
Enfants: justaucorps, collant sans pied, petite jupette
Cheveux correctement attachés pour tous.

SPECTACLES DE FIN D'ANNEE

L'association **l'Envol des corps** organise les spectacles en fin d'année au Théâtre de Bourg en Bresse. La participation n'est pas obligatoire. Les élèves qui ne désirent pas danser pour les spectacles doivent **le faire savoir en début d'année**. La participation aux spectacles est un **engagement** envers son professeur et vis à vis des élèves de son cours. Les deux répétitions au théâtre sont **obligatoires**. Les répétitions et spectacles se dérouleront du mercredi 11 au samedi 14 juin 2025

CONCOURS

En accord avec les professeurs certains élèves seront présentés aux concours ARDRA et CND ...

Des conditions sont requises: **minimum 2 cours par semaine, assiduité aux cours et aux répétitions des chorégraphies.**

ATELIER et RECHERCHE CHORÉGRAPHIQUE

Les ateliers du samedi nécessitent un réel **engagement** pour des élèves **très motivés** par l'expérience et la recherche chorégraphique. (voir conditions avec les professeurs)

STAGES

Au cours de l'année, l'Envol des Corps propose des stages de danse Contemporaine et Jazz

(les dates et infos seront affichées à l'école et publiées sur le site)

academiededanseburgos.com

certificat médical obligatoire à remettre dans le mois qui suit l'inscription
Vous devez fournir un certificat médical mentionnant qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique de la danse. Ce certificat est demandé pour l'inscription.
Rappel: Le certificat est valable 3 ans

Attestation d'assurance Responsabilité Civile obligatoire
établie au nom de l'élève pour l'année en cours